



Annexe A: cette annexe fait partie intégrante de notre document réf.:

GEM/17/60895842/00/FR/000

Date : 15/06/2020

Adresse de visite:

Poste HT 2140 "FACQ"
289 rue des Viaducs; 7020 NIMY

Agent: Frédéric DUMONT (5903)

v.4.0		Réf. du risque suivant art. III.2-3 du Code	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du <i>risque actuel</i>					Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non conforme au "RGIE"						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage	Indice du risque	
	(x)											
1.00	x	1;2	Cabine HT	Influences externes non présentes.	Il n'est pas possible de définir les propriétés minimales à appliquer sur les installations vu l'absence des influences externes validées.	Electrisation Electrocution Brulures Arcs Incendie	2	2	1	2	4	Nous communiquer la liste des facteurs d'influences externes en présence, validée par l'exploitant ou son représentant.
1.01		1 à 12	Cabine HT	Dossier HT	Absence de dossier HT reprenant les caractéristiques des installations ainsi que le suivi des différentes interventions; contrôles et travaux réalisés; ce dossier doit également contenir le listing du personnel BA4/BA5 intervenant.		2	2	1	1	3	Réaliser un dossier HT reprenant les caractéristiques des installations ainsi que le suivi des différentes interventions; contrôles et travaux réalisés; ce dossier doit également contenir le listing du personnel BA4/BA5 intervenant. Ce dossier doit être mis à disposition lors de la visite d'un organisme agréé ou lors de toute intervention technique et d'exploitation.
2.00	X	1 à 12	Cabine HT	Structure du local	Poste HT MISTRAL 4 SCHNEIDER 2014/ 79258001						A	
2.01		2	Cabine HT Sectionneur de terre HT	Parties devenues actives suite à une défaillance. Mauvais contact au sectionneur de terre.	Contact indirect en HT : Apparition d'un défaut ne pouvant suivre le chemin de dispersion via le sectionneur de terre suite à une défaillance de celui-ci.	Electrisation Electrocution Brûlure	2	1	2	2	3	*Placer un sectionneur adapté à l'installation et à la tension supposée pouvoir y apparaître en cas de défaut. *Vérifier la bonne fixation et le contact des différents conducteurs intervenants lors de l'entretien périodique des installations à HT.
3.00			Cabine HT		Il n'y à pas d'éléments constituant un risque pour cette catégorie						A	



Annexe A: cette annexe fait partie intégrante de notre document réf.:

GEM/17/60895842/00/FR/000

Date : 15/06/2020

Adresse de visite:

Poste HT 2140 "FACQ"
289 rue des Viaducs; 7020 NIMY

Agent: Frédéric DUMONT (5903)

v.4.0		Réf. du risque suivant art. III.2-3 du Code	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du <i>risque actuel</i>					Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non conforme au "RGIE"						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage	Indice du risque	
	(x)											
4.00			Cabine HT		Il n'y a pas d'éléments constituant un risque pour cette catégorie						A	* Appartenance à un réseau de terre globale vérifiée.(183234) * Schéma de position de la prise de terre HT présent et conforme au RGIE. * Prise de terre HT distincte et séparée des prises de terre BT et N.
5.00		5, 10	Cabine HT	Accumulation de l'énergie	Accumulation d'énergie capacitive dans les câbles à HT après coupure des installations, possibilité de chocs électriques lors de travaux.	Electrisation Brûlure Electrocution	2	1	2	1	2	Toujours veiller au respect du RGIE lors de travaux aux installations électriques (respect des règles d'or). EPI adéquats, mise à la terre et en court-circuit; Tenir compte des prescriptions de sécurité et de maintenance du fabricant lors d'intervention sur les batteries de condensateur.
6.00		6	Cabine HT	Surtensions	Surtensions d'origine atmosphérique	Incendie Explosion					A	Selon les informations reçues du client, l'installation n'a pas subi de surtention qui lui aurai porté préjudice.Nos services se tiennent à votre disposition pour effectuer une analyse du risque foudre suivant la norme NBN EN 62305-2.



Annexe A: cette annexe fait partie intégrante de notre document réf.: GEM/17/60895842/00/FR/000 Date : 15/06/2020

Adresse de visite: Poste HT 2140 "FACQ"
289 rue des Viaducs; 7020 NIMY

Agent: Frédéric DUMONT (5903)

v.4.0		Réf. du risque suivant art. III.2-3 du Code	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du <i>risque actuel</i>					Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires	
N°	Non-conforme au "RGIE"						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage	Indice du risque		
	(x)												1-12
7.00		7	Cabine HT	Surchauffe, brûlures, incendie, explosion	Mauvais contact, échauffement d'une partie active	Incendie Explosion						A	Nous recommandons d'effectuer un contrôle thermographique de vos installations électriques à HT. Nos services se tiennent à votre disposition. Nous vous invitons à vérifier les différents couples de serrage du matériel en présence lors d'un arrêt ou d'une maintenance.
7.01	X	7;10	Cabine HT	Détérioration matériel	Présence de poussiere indiquant la nécessité de réaliser un entretien du matériel en place.	Détérioration Panne	1	1	1	1		1	Réaliser un entretien des appareillages présents en se référant aux directives constructeurs.
7.02		7	Cabine HT	Protection HT	Nous n'avons pas été en mesure de vérifier si l'interrupteur fusibles en place est régulièrement testé/inspecté. De ce fait lors de sa sollicitation il peut ne pas fonctionner correctement et entrainer la détérioration complète des installations	Explosion Brulure Dégradation totale	2	2	1	2		4	* Réaliser un contrôle périodique de la protection; tenir à jour les résultats de cette inspection dans le dossier HT. Nos services se tiennent à votre disposition pour réaliser cette intervention.
8.00		8	Cabine HT	Surintensités : surcharges / court-circuit	Protection surcharge du transformateur	Incendie Explosion						A	La protection surcharge du transformateur est assurée coté BT. 250A réglé 0.9 In



Annexe A: cette annexe fait partie intégrante de notre document réf.: GEM/17/60895842/00/FR/000 Date : 15/06/2020

Adresse de visite:

Poste HT 2140 "FACQ"
289 rue des Viaducs; 7020 NIMY

Agent: Frédéric DUMONT (5903)

v.4.0		Réf. du risque suivant art. III.2-3 du Code	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du <i>risque actuel</i>					Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non conforme au "RGIE"						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage	Indice du risque	
	(x)											
9.00		9	Cabine HT	Baisse et réapparition de la tension		Brûlures Electrisation Electrocution					A	Présence d'une bobine à minima interrompant l'alimentation. Exception faite du GRD; seul le personnel repris dans l'attestation BA5 en annexe et disponible sur place est habilité à intervenir pour réenclencher le poste HT. Il est FORTEMENT recommandé de contrôler périodiquement la fonctionnalité de cette bobine et son interaction avec le DMCR qui équipe le transformateur
10.00		10	Cabine HT	Accès porte	L'accès à la cabine coté extérieur (GRD) présente une marche.	Chute Blessure	1	2	3	2	2	*Renseigner la présence de marche à l'accès extérieur.(Balisage) *Informé le personnel intervenant.
10.01	x	10	Cabine HT	Personnel BA5	Absence de listing BA4-BA5	Electrocution Electrisation	2	2	2	2	5	*Réaliser un listing reprenant le personnel BA4-5 en fonction des installations concernées *Tenir un dossier à jour et à disposition reprenant ce listing ainsi que les différentes attestations nominatives. *S'assurer de la bonne formation du personnel concerné quant à l'utilisation des installations à HT.



Annexe A: cette annexe fait partie intégrante de notre document réf.:

GEM/17/60895842/00/FR/000

Date : 15/06/2020

Adresse de visite:

Poste HT 2140 "FACQ"
289 rue des Viaducs; 7020 NIMY

Agent: Frédéric DUMONT (5903)

v.4.0		Réf. du risque suivant art. III.2-3 du Code	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du <i>risque actuel</i>					Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non conforme au "RGIE"						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage	Indice du risque	
	(x)											
10.02	X	10	Cabine HT	Pérennité des installations	Il n'existe aucune trace de visite trimestrielle par une personne qualifiée (BA4-BA5) des installations HT afin d'effectuer un contrôle visuel des installations	Détérioration Perte d'alimentation					A	*Assurer une visite périodique minimale des installations HT par une personne qualifiée (BA4-BA5) à savoir trimestrielle. *Tenir à jour un dossier reprenant une trace de ces visites ainsi que des observations constatées afin de pouvoir réagir préventivement à tout problème structurel ou fonctionnel.
10.03		10	Cabine HT	Indicateurs de Courant de Défaut	Il n'y à pas de système permettant de signaler un courant de défaut au niveau du bouclage GRD; ce qui pourrait entrainer une erreur d'intervention de celui-ci						A	* Prévenir le GRD de la situation afin qu'il en soit conscient et prenne les dispositions nécessaires. Pour rappel il est strictement interdit d'intervenir dans les cellules de bouclage réseau.
10.04		10	Cabine HT	Matériel HT	Présence de cellules utilisant du gaz de type SF6 sans témoin de niveau. Une fuite ne peut donc être décelée et le matériel pourrait être manipulé sans protection interne contre les arcs.	Explosion Electrisation Electrocution	2	1	1	1	2	* Programmer périodiquement un entretien du matériel par le constructeur. * Equiper les cellules d'un témoin de niveau SF6 (à réaliser par le constructeur). En attendant toute mesure structurelle; informer le personnel intervenant; l'équiper en conséquences.
11.00		11	Cabine HT	Protection interne transformateur	Présence d'un DMCR interrompant l'alimentation HT lors d'un défaut pression; température et niveau						A	Tester régulièrement ce système Placer les résultats dans le dossier HT.



Annexe A: cette annexe fait partie intégrante de notre document réf.: GEM/17/60895842/00/FR/000 Date : 15/06/2020

Adresse de visite: Poste HT 2140 "FACQ"
289 rue des Viaducs; 7020 NIMY

Agent: Frédéric DUMONT (5903)

v.4.0		Réf. du risque suivant art. III.2-3 du Code	Lieu, emplacement, zone ...	Danger, phénomène dangereux	Eléments / informations relatifs à la situation dangereuse et événement dangereux (ou scénario)	Conséquence/lésion possible	Estimation du risque actuel				Indice du risque	Gestion du risque : réflexions / pistes relatives à des mesures de correction possibles (sur le plan matériel, organisationnel et humain); commentaires; recommandations complémentaires
N°	Non conforme au "RGIE"						Gravité	Fréq./durée d'exposition	Probabilité d'occurrence	Possibilité d'éviter ou limiter le dommage		
(x)		1-12					S1 S2	F1 F2	O1 O2 O3	A1 A2		
11.01		11	Cabine HT	Organe; circuit de commande							A	*Réaliser un test périodique des appareils; Manipuler les bras de commande; mises à la terre; vérification des différents composants... * Réaliser un entretien des appareillages présents en se référant aux directives constructeurs.
11.02	X	11	Cabine HT	Réenclenchement automatique	Un réenclenchement automatique est présent dans le poste HT: nous n'avons pu vérifier son bon fonctionnement.	Electrisation Electrocution	2	1	1	2	2	* Informer le personnel intervenant * Mettre à disposition le schéma de commande de celui-ci. * Vérifier son bon fonctionnement de manière périodique. Tenir à jour une trace des essais réalisés et de leurs conclusions dans le dossier lié à l'exploitation du poste . * Afficher de manière claire sur les cellules HT la présence d'un réenclenchement automatique.